



Ferme-Neuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors d'une séance tenue le 12 juin 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- 1) Le projet de règlement numéro 23-31, modifiant le règlement 23 relatif au zonage. Ce premier projet de règlement a pour objet :
 - D'ajouter une disposition déclaratoire concernant les dérogations mineures;
 - D'ajouter un élément à la définition de camping;
 - De modifier une disposition concernant les galeries pour les terrains de campings aménagés;
 - De supprimer une disposition concernant les gazebos pour les terrains de campings aménagés;
 - De modifier une disposition concernant les haies de cèdres pour les terrains de condo-campings;
 - De supprimer une disposition concernant les gazebos pour les terrains de condo-campings;
 - De modifier des dispositions concernant les normes de garde d'animaux associé à un exploitation agricole;
 - De modifier des dispositions concernant les normes du complexe hôtelier en copropriété;
 - De modifier des dispositions concernant les normes du projet intégré pour mini-maisons;
 - De modifier des dispositions concernant les normes spécifiques aux usages commerciaux domestiques extensifs;
 - De modifier des dispositions spécifiques aux zones « Commerciale 03 et 04 » et « Publique 06 et 09 »;
 - D'ajouter la zone Récréative 17 et les normes de celle-ci;
 - D'ajouter une disposition pour les logements intergénérationnel;
 - De supprimer une partie d'une disposition concernant les clôtures et enceintes;
 - D'ajouter une disposition pour les clôtures d'intimité;
 - D'ajouter des dispositions spécifiques à l'aménagement des terrains;
 - D'ajouter une disposition dans le calcul d'unités animales;
 - D'ajouter des dispositions pour d'autre peine;
 - D'ajouter un usage à la zone A-05;
 - D'ajouter un usage à la zone COM-10;
 - D'ajouter un usage à la zone RES-07;
 - D'ajouter un usage à la zone RES-14;
 - D'ajouter un usage à la zone RES-12;
 - D'ajouter un usage à la zone RES-15;
 - De supprimer un usage à la zone REC-07;
 - D'ajouter un usage à la zone REC-09;
 - D'ajouter des usages à la zone REC-12;
 - D'ajouter un usage à la zone RES-04;
 - D'ajouter des usages à la zone RU-06;
- 2) Un appel de commentaires aura lieu le 10 juillet 2023 à 19h30. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer doivent se présenter au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.
- 3) Le projet de règlement numéro 23-31 peuvent être consultés en faisant parvenir un courriel à urbanisme@munfn.ca

Donné à Ferme-Neuve, ce 13^e jour de juin deux mille vingt-trois (2023)

Martine Charron Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Ferme-Neuve certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h et 16-heures, le 13^e jour de juin 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site internet de la municipalité de Ferme-Neuve et dans le Journal *L'info de la Lièvre*, édition du 21 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour de juin 2023.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe